



### Composteurs

Les trois modèles de composteurs et le lombricomposteur sont exposés et en fonctionnement dans le hall d'accueil. Vous pourrez ainsi vous rendre compte de leur dimension.

## Je broie du vert et j'adore ça !

L'agglomération vous prête un broyeur, délivre un service de broyage à domicile à tarifs modérés et une aide à l'achat de votre « kit mulching »

### Deux prestations de broyage à domicile

Pour valoriser vos branches en toute simplicité et limiter les apports en déchèterie, Limoges Métropole vous propose une prestation de broyage de branches à domicile selon deux modalités.

- Pour des branches allant jusqu'à 5 cm de diamètre, l'agglomération vous met à disposition un petit broyeur électrique à la journée.
- Pour broyer les branches d'un diamètre inférieur à 10 cm, un agent de Limoges Métropole se déplace à votre domicile contre une participation modique de 15 € seulement pour 1 h.

Que vous choisissiez l'un ou l'autre de ces deux services, vous vous engagez à garder le broyat chez vous. Vous pourrez ensuite vous en servir pour pailler vos plantations et économiser de l'eau ou pour apporter de la matière sèche dans votre composteur.

### Mon « kit mulching » en partie remboursé

Pour ne plus avoir à ramasser et donc à éliminer l'herbe coupée lors de la tonte, j'équipe ma tondeuse d'un « kit mulching » qui broie très finement l'herbe et la laisse sur place. Ainsi transformée, l'herbe tondue se décomposera rapidement et nourrira le sol.

**Le coup de pouce de l'Agglomération.** — Limoges Métropole vous rembourse 20 % de l'achat de votre tondeuse mulching ou de votre kit mulching, avec un maximum de 100 €.

## Composteurs gratuits : jardins ravis !

L'agglomération met à votre disposition des composteurs gratuits

Confectionner son compost dans son jardin est très simple, que vous choisissiez de faire un tas dans un coin ou d'utiliser un composteur.

### L'agglomération vous propose

- **Des composteurs gratuits sous conditions :** chaque foyer peut disposer d'1 composteur et d'1 bioseau gratuits. En contrepartie :
  - J'adapte le volume de mon bac vert, si besoin.
  - Je choisis le volume de mon composteur(\*) en fonction de la taille de mon jardin.
  - Je restitue le matériel en cas de déménagement.
  - Je visionne le tutoriel compostage à la Direction de la Propreté lors du retrait des composteurs ou sur le site de l'Agglomération.
- **Une vidéo explicative sur :** [www.agglomeration-limoges.fr](http://www.agglomeration-limoges.fr), compétences, réduction des déchets, "pratiquons le compostage".
- **Des formations gratuites d'une demi-journée** à la Direction de la Propreté, constituées d'une partie théorique en salle et d'une partie pratique en extérieur.
- + Un guide pratique pour tout connaître du jardinage au naturel.

\*Trois modèles possibles : 295 l, 440 l, ou 830 l.

## Zéro déchet-Zéro gaspi

### MARCHE À SUIVRE

- Pour louer un petit broyeur : Je réserve le matériel auprès de la Direction de la Propreté et, le jour J, je le retire à partir de 8 h 45 et le rapporte à 16 h 30.
- Pour une prestation de broyage à domicile : je prends rendez-vous à la Direction de la Propreté.
- Pour retirer mon composteur : rendez-vous à la Direction de la Propreté avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Je peux aussi me le faire livrer à domicile sur simple appel.

**DIRECTION DE LA PROPRETÉ** - 86-88, avenue Baudin - LIMOGES  
N° vert (appel gratuit) : 0 800 86 11 11 - [www.agglomeration-limoges.fr](http://www.agglomeration-limoges.fr)

